

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BISCHOFFSHEIM

VU la loi du 2 mars 1982 n° 82-213 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

VU les articles L.2213-1, L.2542-2, L.2542-3, L.2542-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la demande d'arrêté municipal de la société CRJ et HD Télécom en date du 13/10/2025 pour des travaux de raccordement téléphoniques au 11 et 13, rue Andersen ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes les normes à assurer la sûreté et la commodité du passage dans les rues et voies publiques ;

ARRETE

Article 1 : La société CRJ et HD Télécom, ainsi que ses sous-traitants, est autorisée à occuper le domaine public rue Andersen à hauteur des n°11 et 13, et, lorsque les travaux ont lieu, à réduire la largeur de la chaussée à une voie et à mettre en place un alternat à vue.

Article 2 : Le stationnement est interdit dans l'emprise des travaux à l'exception des véhicules nécessaires aux travaux et la vitesse limitée à 30 km/h.

Article 4 : La société CRJ et HD Télécom, ainsi que ses sous-traitants, est chargée de la mise en place de la signalisation nécessaire à l'application des dispositions du présent arrêté en fonction de l'avancement des travaux.

Article 5 : Toutes les dispositions du présent arrêté seront effectives selon les besoins et l'avancement des travaux dans la période du **24/02/2025 au 07/03/2025 inclus**.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- CRJ et HD Télécom
- Police pluricommunale
- Gendarmerie de Rosheim
- Affichage

Bischoffsheim, le 13/02/2025

Le Maire,
Claude LUTZ





Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : LENOIR Prénom : ELODIE
Dénomination : CRJ&HD.TELECOM.ET.SES.SOUS-TRAITANTS Représenté par : JEREMY ROURE
Adresse Numéro : 1 Extension : ALLEE Nom de la voie : 23 ZONE INOVA 3000
Code postal 8 8 1 5 0 Localité : THAON-LES-VOSGES Pays : FRANCE
Téléphone 0 3 2 9 3 1 1 4 9 5 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : secretariat@crj-telecom.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :@.....

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 11 et 13 Rue Andersen
Code postal 6 7 8 7 0 Localité : BISCHOFFSHEIM

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : EXTENSION DE RESEAUX
Date prévue de début des travaux : 2 4 0 2 2 0 2 5 Durée des travaux (en jours calendaires) : 0 1 5

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 0 1 5 Date de début de réglementation 2 4 0 2 2 0 2 5
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue 0 1
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers <input type="checkbox"/>	véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>	véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>
poids lourds <input type="checkbox"/>	poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>	poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

LA SIGNALISATION ET LA REGLEMENTATION SERA EN ADEQUATION AVEC LES ZONES CONCERNEES

CELLE CI SERA MISE EN PLACE PAR NOS EQUIPES AU FUR ET A MESURE DE L'AVANCEMENT DU

CHANTIER.L'ARRETE SERA UTILISE SUR TOUTE LA DUREE DES TRAVAUX.

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 13 02 20 25

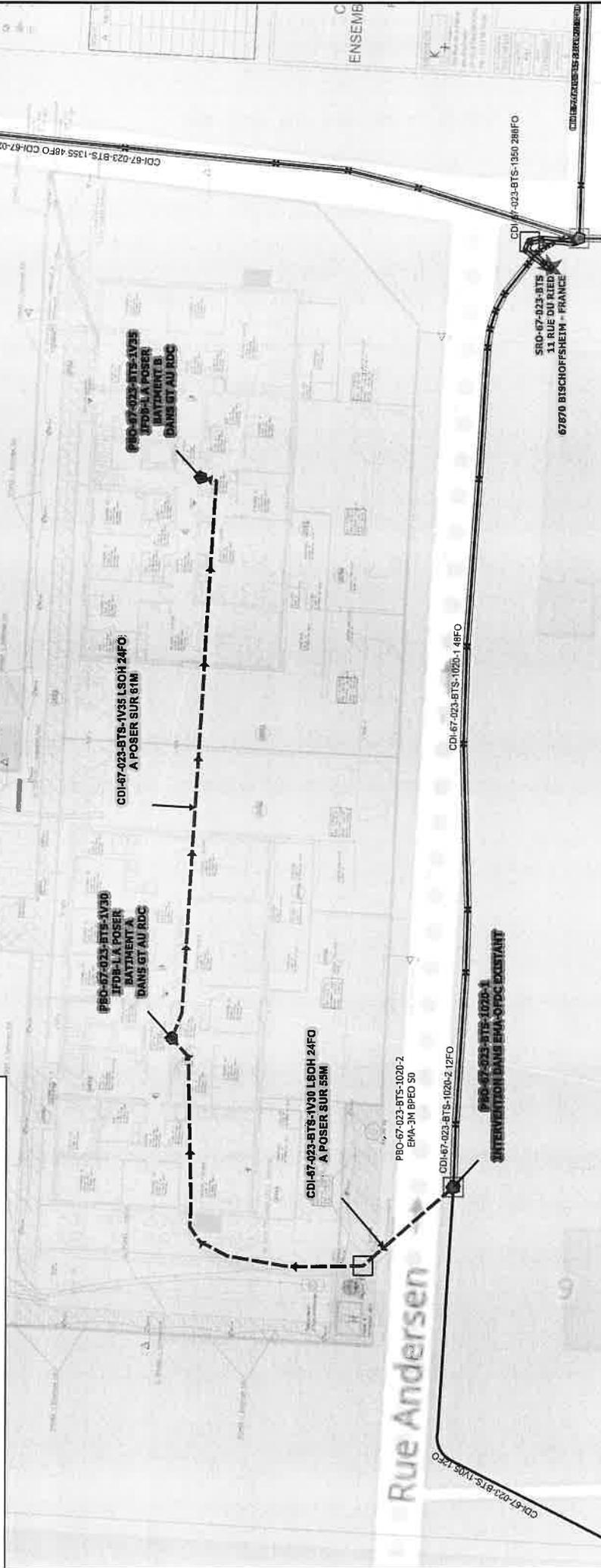
Nom : LENOIR Prénom : Elodie Qualité : Secrétaire

VDR67-2307-067 - PLAN DE POSE

**IMMEUBLE NEUF 11 ET 13 RUE ANDERSEN
COMMUNE DE BISCHOFFSHEIM**

**SRO-67-023-BTS 11 RUE DU RIED
BISCHOFFSHEIM**

20 PRISES



Légende

SID	VDR_POINT_TECHNIQUE_A
VDR_BOITE_OPTIQUE_A	☐ CHA ORANGE EXI
● BPE EXISTANT	☐ CHA ROSACE EXI
● PBO EXISTANT	☐ CHA PRIVE EXI
● PBO A POSER	VDR_SUPPORT_INFRA_A
● INTERVENTION DANS PBO	◌ ORANGE EXI
VDR_CABLE_OPTIQUE_A	◌ ROSACE EXI
— Câble EXISTANT DISTRIBUTION	VDR_SITE_TELECOM_A
— Câble A POSER DISTRIBUTION	★ SOUS-REPARTITEUR OPTIQUE
— Câble EXISTANT TRANSPORT	
— ETUDE D EXECUTION	

*** RAPPORT TX ***

IMAGE TX NE SERA PAS AFFICHEE

N° TACHE 1583
HEURE DEB. 13/02 10:59
FEUILLES 2
NOM DE FICHIER

TX INCOMPLETE -----
TRANSACTION OK -----
ERREUR ACCUEIL

ACCUEIL